



## Demande d'une réponse.....

Par **sabrina14**, le **06/11/2013 à 11:30**

Bonjour,

Je voudrais savoir j'ai trouver un appartement ou je suis censée emménager le 05/12/13 j'ai rdv demain pour la signature du contrat avec le bailleur social... mais moi je souhaiterais y emménager pour janvier une amie me dit que je suis en droit mais bon elle et pas professionnelle est-il possible "d'imposer ma date d'entrée"??? merci d'avance  
Cordialement.

Par **amajuris**, le **06/11/2013 à 11:51**

bjr,

il faut trouver un accord avec votre bailleur mais rien n'oblige celui-ci à vous garder l'appartement selon votre bon vouloir.

le bailleur peut décider d'affecter l'appartement au demandeur suivant.

cdt

Par **moisse**, le **06/11/2013 à 11:52**

Non ce n'est pas possible.

Mais vous pouvez toujours discuter et tenter d'obtenir cette date de mise à disposition.